

MUSÉES ET MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE MARSEILLE

GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 19 FÉVRIER 2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 février 2024

Musées de la Ville de Marseille

MUSÉES D'ARTS

Musée des Beaux-Arts : Palais Longchamp 13 004 Marseille
Musée Cantini : 19, rue Grignan 13 006 Marseille
Musée d'Art Contemporain : 69, bd d'Haïfa 13 008 Marseille
Musée d'Archéologie Méditerranéenne : Centre de la Vieille Charité -
2 rue de la Charité 13 002 Marseille
Musée d'Arts Africains, Océaniens et Amérindiens : Centre de la Vieille Charité -
2 rue de la Charité 13 002 Marseille

MUSÉES VOIE HISTORIQUE

Musée d'Histoire de Marseille et Port Antique : Centre Bourse 13 001 Marseille
Musée des Docks Romains : 2, place Vivaux 13 002 Marseille
Mémorial de la Marseillaise : 23, rue Thubaneau 13 001 Marseille
Mémorial des Déportations : Avenue Vaudoyer 13 002 Marseille

MUSÉES DES ARTS DÉCORATIFS DE LA FAÏENCE ET DE LA MODE

Musée des Arts Décoratifs de la Faïence et de la Mode – Château Borély : 134 Avenue Clot-Bey 13 008
Marseille
Musée Grobet-Labadié : 140 boulevard Longchamp 13 004 Marseille

ESPACE ENFANTS

Musée des enfants – Préau des Accoules : 29 montée des Accoules 13 002 Marseille

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

Muséum : Palais Longchamp 13 004 Marseille

DROITS D'ENTRÉE DANS LES MUSÉES ET AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

I – DROITS D'ENTRÉE DANS LES MUSÉES ET AU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

A) Collections permanentes

Le principe est la gratuité d'entrée aux collections permanentes des Musées de Marseille et du Muséum d'Histoire Naturelle à compter du 04 janvier 2021, pour tous les publics.

** Ce billet ne comprend pas au Muséum la visite de la Salle de Provence, classée au titre des monuments historiques et située au niveau 2.*

B) Expositions temporaires

Gratuité d'entrée des expositions temporaires des Musées de Marseille et du Muséum d'Histoire Naturelle le premier jour de leur exploitation pour l'ensemble des publics sauf pour le Préau des accoules, le mémorial de la Marseillaise, le mémorial des déportations et le musée des docks romains où la gratuité des expositions temporaires s'applique.

Ces billets / tarifs incluent, pour le Muséum, la visite de la Salle de Provence, classée au titre des monuments historiques et située au niveau 2.

B1) Exposition temporaire catégorie 3

Plein tarif	6,00 €
Tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	3,00 €

B2) Exposition temporaire catégorie 2

Plein tarif	9,00 €
Tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	5,00 €

B3) Exposition temporaire catégorie 1

Plein tarif	12,00 €
Tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	8,00 €

B4) Billet combiné : MBA + MUSEUM – Exposition temporaire

Plein tarif Billet combiné MBA + Muséum	12,00 €
Tarif réduit Billet combiné MBA + Muséum	9,00 €

B5) Billet combiné : MBA + MUSEUM – GROBET Exposition temporaire

Plein tarif Billet combiné MBA + Muséum + GROBET	15,00 €
Tarif réduit Billet combiné MBA + Muséum + GROBET	10,00 €

B6) Billet combiné : Expositions itinérantes (de 2 à 5 sites)

Plein tarif Billet combiné	12,00 €
Tarif réduit Billet combiné	8,00 €

C) Divers :

Audio – guide : collection permanente et expositions temporaires toutes catégories : 3,00 €.

Audio phone : mise à disposition gratuite dans le cadre d'une visite individuelle commentée.

Téléchargement sur smart-phone de l'aide à la visite : gratuit.

Les tickets pré-payés City-Pass donnent l'accès gratuit aux temporaires de catégorie 1,2 et 3.

D) Mesures particulières tarifaires

Comme pour tous les Musées de France, **l'entrée dans les musées de Marseille et le Muséum , pour les expositions temporaires (quelles que soient leurs catégories), est gratuite le premier dimanche de chaque mois.**

Gratuité de l'entrée dans un musée en cas d'impossibilité d'émission de billets, notamment due à un problème technique lié au dysfonctionnement des équipements de billetterie ou du logiciel SAFRAN.

Dans le cadre des nocturnes organisées par les Musées, l'accès aux expositions temporaires et aux activités programmées est gratuit.

Dans le cadre d'évènements organisés et/ou labellisés et/ou conventionnés par la Ville de Marseille, les Musées peuvent accueillir dans leurs espaces des marchands ambulants au tarif applicable dans la grille des tarifs et taxes de la Ville de Marseille, dans le cadre de la signature d'une convention d'occupation temporaire liant la Ville et les occupants.

À l'occasion des manifestations récurrentes européennes, nationales, de territoires et municipales coorganisées par les Musées (Journées Européennes du Patrimoine, Nuit Européenne des musées, Journées européennes d'archéologie, Fête de la science, Journée mondiale des Océans, Festival Allez savoir), la gratuité d'entrée aux expositions temporaires et aux activités programmées est accordée pour le temps des manifestations citées ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille est seul autorisé à accorder, de manière exceptionnelle, la gratuité d'entrée aux expositions temporaires et aux activités programmées, hors manifestations citées ci-dessus.

Dans le cadre d'une fermeture partielle (salle exposant des œuvres majeures par exemple) d'un musée de la ville, Monsieur le Maire peut décider l'application du tarif réduit sur la demande des Musées et du Muséum.

GRATUITÉ D'ACCÈS AUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES accordée uniquement sur présentation du justificatif	TARIF RÉDUIT D'ACCÈS AUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES accordé uniquement sur présentation du justificatif
<ul style="list-style-type: none">– Scolaires + Accompagnateurs (à raison d'un accompagnateur pour 5 enfants)– Jeunes de moins de 18 ans (sur présentation d'un justificatif d'identité)– Étudiants de 18 à 26 ans de l'U.E (sur présentation d'une carte étudiant en cours de validité)– Étudiants de Aix-Marseille Université et de l'EHESS sans limite d'âge (sur présentation de la carte d'étudiant en cours de validité)– INSEAMM, Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille-Méditerranée	<p><u>Pour les expositions temporaires catég. 1, 2 et 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Groupes ou achat en nombre à partir de 15 personnes– Personnes de plus de 65 ans (sur présentation d'un justificatif d'identité)– Étudiants de 18 à 26 ans hors U.E (sur présentation d'une carte étudiant en cours de validité)– Adhérents du Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille et leurs ayants droit (carte CAS)– Artistes (AGESSA/Maison des Artistes)

<p>(sur présentation de la carte étudiant de l'école en cours de validité)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Enseignants du primaire et du secondaire (sur présentation du Pass éducation en vigueur en France en cours de validité) excepté pour les expositions temporaires de catégorie 1 – Enseignants de l'enseignement supérieur sur présentation d'une carte en cours de validité – Personnel du service des Musées et du Muséum (sur présentation de la carte interne des Musées de Marseille ou du Muséum ou l'arrêté de nomination/affectation) – Accueil collectif de mineurs, Centres sociaux et Associations œuvrant pour l'insertion sociale et accompagnateurs – Adhérents de l'association Culture du Cœur – Chômeurs, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) (justificatif de moins de 3 mois) – Personne en situation de handicap et son accompagnateur, sur présentation d'un justificatif – Membres de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France (AGCCPF) – Membre de l'ICOM (The International Council of Museums) et de la CIMAM (Comité international pour les musées et collections d'art moderne) sur présentation de la carte en cours de validité et un accompagnateur – Membres de l'association des Amis des Musées de Marseille sur présentation d'un justificatif en cours de validité – Guides-conférenciers du Tourisme et guides interprètes agréés par le Ministère de la Culture, sur présentation d'un justificatif en cours de validité – Titulaire de la carte service civique – Donateurs sur présentation d'un justificatif – Journalistes (titulaires carte Presse de l'année en cours) – Titulaire du Pass « my Provence » en cours de validité : 1 billet exposition tarif plein acheté = 1 billet exposition offert sur présentation de la carte – Titulaire du City pass en cours de validité – Titulaire de la carte Ministère de la Culture & Communication en cours de validité, et un 	<ul style="list-style-type: none"> – Membres de l'Association des Villes de France (sur présentation d'un justificatif en cours de validité) – Enseignants du supérieur – Aix-Marseille Université (sur présentation de la carte AMU en cours de validité) – Jeunes de 18 à 26 ans (sur présentation d'un justificatif pièce d'identité) <p><u>Pour les expositions temporaires de catég. 1 :</u></p> <p>Enseignants du primaire et du secondaire (sur présentation du Pass éducation en cours de validité).</p>

<p>accompagnateur</p> <ul style="list-style-type: none"> – Membres du Comité du Vieux Marseille sur présentation de la carte membre en cours de validité – Parents d’élèves invités par coupon remis à l’enfant lors d’une visite au musée « Je t’invite au musée » et parents d’enfants invités par coupon « Je t’invite au musée » remis à l’enfant participant aux ateliers organisés par les associations sélectionnées par la Ville de Marseille dans le cadre de l’Olympiade culturelle 2024 – Adhérents du salon ART’O RAMA sur présentation du pass/carte membre lors des journées annuelles et salons par l’association organisatrice – Adhérents du salon PARÉIDOLIE sur présentation du pass/carte membre lors des journées annuelles et salons par l’association organisatrice – Adhérents de l’association FRAME, sur présentation du pass/carte membre lors des journées annuelles et salons organisés par l’association 	
---	--

II – VISITE COMMENTÉE*

A) Visite commentée individuelle

Le prix des visites commentées s’ajoute au prix du billet d’entrée.

<p>Visite Individuelle collection permanente, exposition temporaire catégorie 1,2 et 3 Adulte : 3,00 €</p>	<p>Enfant de – 12 ans : gratuit (non équipé) Enfant de 12 à 18 ans : 1,50 €</p>
--	---

B) Visite commentée de groupes (hors éducation et solidarité) :

maximum 30 personnes = 1 conférencier

Durée de la visite	Exposition permanente	Exposition temporaire
1h00	75,00 €	100,00 €
1h30	112,00 €	150,00 €
2h00	150,00 €	200,00 €
3h00	224,00 €	300,00 €
4h00	300,00 €	400,00 €

Ces tarifs s’ajoutent aux prix d’entrée des Musées pour les expositions temporaires.

Groupes avec conférencier extérieur : Droit de parole 25,00 € (en sus)

C) Visite commentée de groupes « Éducation et Solidarité »:

	Collections Permanentes et Expositions Temporaires
<p>École, Collège, Lycée, Université Organismes de formations supérieures (à raison d’un accompagnateur pour 5 enfants)</p>	Gratuit
<p>Instituts médicalisés, Centres sociaux et Associations œuvrant pour l’insertion sociale, accueil collectif de mineurs (à raison d’un accompagnateur pour 5 enfants)</p>	Gratuit

D) Visites Prestiges d'un musée :

- Visite de l'exposition en dehors des horaires d'ouverture au public, soit de : 19h00 à 21h00
- Visite commentée par un conférencier, (1 Conférencier par groupe de 25 personnes. Ces visites sont limitées à 50 personnes).

Tarif par personne tout inclus : Billet, conférencier, surveillance et sécurité	35,00 €
---	---------

* sauf pour le musée des enfants – Préau des Accoules, le mémorial de la Marseillaise, le mémorial des déportations et le musée des docks romains où la gratuité s'applique

III – ATELIERS, ANIMATIONS, SPECTACLES

Visite commentée en famille Visite-atelier en famille Visite contée	Enfants de moins de 5 ans : gratuit Enfants de 5 à 18 ans : 4,00 € (tarif réduit : 1,50 €*) – sans droit d'entrée Adultes : activité gratuite + droit d'entrée musée selon la catégorie de l'exposition <i>La présence d'un parent est obligatoire</i>
Atelier adulte	10,00 € la séance (matériel fourni)
Animations	Compris dans le billet d'entrée
Balade urbaine commentée uniquement pour les expositions permanentes	Gratuité
HORS LES MURS (VGC non à proximité du musée)	Adultes : 8,00 € Enfants de moins de 8 ans : gratuit Enfants de 8 à 18 ans : 4,00 € (tarif réduit : 1,50 €*) – sans droit d'entrée <i>La présence d'un parent est obligatoire.</i>
SORTIES NATURE ET PATRIMOINE (Pour le Muséum)	Activité gratuite pour tous <i>Ne donne pas accès aux expositions.</i>
Spectacles et contes	Enfants de moins de 5 ans : gratuit Enfants de 5 à 18 ans 4,00 € (tarif réduit : 1,50 €*) en nocturne et journée – sans droit d'entrée Adultes 8,00 € en nocturne – sans droit d'entrée musée 3,00 € en journée + droit d'entrée musée selon la catégorie de l'exposition
Ateliers naturalistes (Pour le Muséum)	Adultes : 5,00 € Enfants de moins de 12 ans : gratuit Enfants de 12 à 18 ans : 3,00 € Tarif réduit : 1,50 € adultes et enfants * <i>La présence d'un parent participant est obligatoire.</i> <i>Ne donne pas accès aux expositions.</i>

**Ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité).*

**** sauf pour le musée des enfants – Préau des accoules, le mémorial de la Marseillaise, le mémorial des déportations et le musée des docks romains où la gratuité s'applique**

IV – RECETTES ACCESSOIRES

Affiches à la vente, (40 × 60 cm)	2,50 €
Jeu de 7 familles	12,50 €
Jeu du tarot des surréalistes	25,00 €
Cartes postales à la vente	1,00 €
Signets/Marque page à la vente	0,50 €
Pin's	1,00 €
Pin's millésimé	1,50 €

La liste et le prix de vente de tout autre produit proposé à la vente dans les musées seront fixés par arrêté du Maire (délégation du Conseil Municipal sur proposition du service des Musées).

V – VENTE EN LIGNE

Les Musées de Marseille mettent en place une billetterie – boutique en ligne.

Dans ce cadre, les modalités de vente et de remboursements des billets, catalogues et objets dérivés sont définies dans les Conditions Générales de Vente approuvées par Conseil Municipal

**TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES DES LOCATIONS D'ESPACES AU SEIN DES MUSÉES
ET DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VILLE DE MARSEILLE**

Musée des Beaux Arts : Palais Longchamp – 13004 Marseille
Musée Cantini : 19, rue Grignan – 13006 Marseille
Musée d'Art Contemporain : 69, Bd d'Haïfa – 13008 Marseille
Centre de la Vieille Charité : 2 rue de la charité – 13002 Marseille
Musée d'archéologie méditerranéenne : 2 rue de la charité – 13002 Marseille
Musée d'Histoire de Marseille : Centre Bourse – 13001 Marseille
Mémorial de la Marseillaise : 23-25, rue Thubaneau – 13001 Marseille
Musée des Arts Décoratifs de la Faïence et de la Mode – Château Borély :
134, avenue Clot-Bey – 13008 Marseille
Muséum d'histoire naturelle : Palais Longchamp – 13004 Marseille
Musée Grobet Labadié : 140 Bd Longchamp – 13004 Marseille

Les locations d'espaces :

- **sont consenties dans un but évènementiel, à caractère privatif.**
[Sont exclues les manifestations à caractère familial (mariages, anniversaires, etc.) ou religieux. Le Maire de Marseille, se réservant par ailleurs le droit, de faire suite ou non, aux demandes, en fonction de l'objet de la manifestation].
- **peuvent s'accompagner d'un accès aux expositions temporaires ou aux collections permanentes, sous réserve de l'application, en sus de la location, du forfait « Visite avec Conférencier », détaillé ci après.**

TROIS FORMULES DE LOCATION SONT PROPOSÉES :

Forfait Petit-déjeuner : de 8h00 à 9h00 Avant l'ouverture au public

Cette formule permet l'accueil d'invités dans un espace muséal et avec la possibilité, de suivre une visite de l'exposition temporaire ou des collections permanentes. L'organisation du petit-déjeuner est à la charge de l'organisateur.

Forfait After Work/Cocktail : 19h00 à 21h00 Après la fermeture du musée au public

Cette formule permet l'accueil d'invités dans un espace muséal avec la possibilité, d'avoir accès aux expositions temporaires ou aux collections permanentes en présence d'un conférencier, selon souhait de l'organisateur. L'organisation de l'After Work/Cocktail est à la charge de l'organisateur.

Forfait Soirée : de 19h00 à 23h00 Après la fermeture du musée au public

Cette formule permet de concevoir un événement : l'accueil d'invités dans un espace muséal avec la possibilité, d'une visite de l'exposition temporaire ou des collections permanentes, en présence d'un conférencier, selon les souhaits de l'organisateur, précédé ou suivi d'un verre d'accueil ou d'un cocktail dînatoire. L'organisation d'un verre d'accueil ou d'un cocktail dînatoire est à la charge de l'organisateur.

Les frais d'organisation, de réception (traiteur, décoration, animation...) et de nettoyage, sont exclusivement à la charge de l'organisateur, qui conserve le choix de ses prestataires.

Une convention d'occupation précaire sera établie entre l'occupant et la ville de Marseille. Elle déterminera les obligations de chacune des parties.

Toute demande de mise à disposition à titre gracieux des espaces muséaux, doit être autorisée par Monsieur le Maire, après validation de la demande par le service des musées et la Direction de la Culture.

○ **Centre de la Vieille Charité**

Chapelle hors exposition (130 m² – 100 pax) et cour « plein air » (1 000 pax debout), si Chapelle non disponible, location de la cour aux mêmes conditions

	Tarif général
Petit-déjeuner After Work/Cocktail	3 000 €
Soirée	10 000 €

Cour (plein air)

	Tarif général
Petit-déjeuner After Work/Cocktail	3 000 €
Soirée	10 000 €

Salle de conférence / cinéma Le Miroir (98 places assises) hors technique (lumière, son, projection)

	Tarif général
Forfait 4 heures	600 €

○ **Bastide Pastré**

Journée : de 8h00 à 18h00 (horaires aménageables)

Soirée : de 19h00 à 23h00 (horaires aménageables)

Permet de concevoir un événement en toute liberté : verre d'accueil, cocktail dînatoire, tournage, organisation d'un séminaire...

La location en soirée n'est possible que pour le niveau 1 + parvis + balcon.

La location s'entend vide de mobilier, en l'état.

Ces tarifs incluent également la consommation de fluides et la présence d'un gardien.

Ces tarifs n'incluent pas :

- les frais d'organisation et de réception (traiteur, décoration...);
- les frais de personnel de l'organisateur pour assurer les missions de sécurité, surveillance;
- la remise en état des lieux.

Zone concernée	Tarif jour (8h00-18h00)	Tarif soirée (18h00-23h00)
Premier niveau + balcon + parvis	1 200 €	3 000 €
Second étage	1 200 €	Non ouvert à la location de soirée
Troisième étage	1 200 €	Non ouvert à la location de soirée

○ **Musée Cantini**

Cour d'entrée, deux salons au rez-de-chaussée (80 m²), cour intérieure (100 m²)

	Tarif général
Petit-déjeuner After Work/Cocktail	3 000 €
Soirée	7 500 €

○ **MAC - Musée d'Art Contemporain**

Cour d'entrée (300 m²), hall d'accueil (80 m² + 40m² vitrés, ouvrables)

	Tarif général
Petit-déjeuner After Work/Cocktail	3 000 €
Soirée	7 500 €

Salle de conférence / projection Cinémac (178 places assises)

	Tarif général
Forfait 4 heures	750 €

- **Château Borély - Musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode**

Cour (1 000 pax)

	Tarif général
Petit-déjeuner After Work/Cocktail	4 000 €
Soirée	10 000 €

PALAIS LONGCHAMP

- **Musée des Beaux-Arts**

Péristyle nord (120 m²) + Dôme

	Tarif général
soirée	12 500 €

- **Muséum d'Histoire naturelle**

	Tarif général
Soirée	10 000 €

Salle de conférences (150 m²- 80 places assises)

	Tarif général
En journée	500 €
soirée	700 €

salle de l'atelier pédagogique (100m² – 35 places assises)

	Tarif général
En journée	400 €
soirée	600 €

Salles permanentes Niveau 1 - 770 m² hors muséographie

	Tarif général
En journée	1 000 €
soirée	2 000 €

* Sans interruption du service public, la location ne peut être envisagée les jours d'ouverture du Muséum, ni lorsque les espaces sont occupés par des expositions.

- **Musée d'Histoire de Marseille**

Hall d'entrée (400 m² – 200 pax debout)

	Tarif général
Petit-déjeuner After Work/Cocktail	4 000 €
Soirée	10 000 €

Auditorium : 200 places assises

	Tarif général
Forfait : 4h00	1 000 €

○ **Mémorial de la Marseillaise**

Cour intérieure (250 m² – 100 pax)

	Tarif général
Petit-déjeuner After Work/Cocktail	1 500 €
Soirée	3 000 €

Hall d'accueil (90 m² – 50 pax) + salle du Jeu de Paume (175 m² – 100 Pax)

	Tarif général
Petit-déjeuner After Work/Cocktail	1 500 €
Soirée	3 000 €

Frais supplémentaires s'ajoutant aux tarifs de location, en fonction du nombre de personnes et correspondant aux :

- consommations de fluides
- coût des personnels du PC sécurité
- coût des personnels de sûreté
- coût des personnels de surveillance de salles

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES (tableau ci-dessous)

Nombre de personnes	Tarif général
- 0 à 100	1 500 €
- 101 à 200	2 500 €
- 201 à 400	3 000 €
Plus de 400 selon les jauges maximales d'accueil de chaque musée	4 000 €

Forfaits Visite avec Conférencier (points parole), s'ajoutant de façon optionnelle aux tarifs de location, dans le cadre des Formules ; « Petit-déjeuner, After Work cocktail et Soirées » :

Visite commentée sous forme de « Points Parole » :

Forfait sur la base :

- d'1 conférencier par salle d'exposition, ou pour 30 personnes maximum (en fonction des critères retenus par le Service des Musées)
- d'1h30 maximum de médiation, sur les créneaux horaires : 18h30 – 22h00 (ces Forfaits visite ne peuvent être proposées en dehors d'une location d'espace)

		Tarif général
Forfait 1h30 max	Du lundi au samedi	155 € (majorés du prix des billets d'entrée)
Forfait 1h30 max	Le dimanche	190,00 € (majorés du prix des billets d'entrée)
Billet d'entrée	Collection Permanente : 6 €	Tarif réduit pour groupe à/c de 15 personnes : 3€
	Expositions temporaires de cat 3 : 6 €	Tarif réduit pour groupe à/c de 15 personnes : 3€
	cat 2 : 9 €	Tarif réduit pour groupe à/c de 15 personnes : 5€
	cat 1 : 12 €	Tarif réduit pour groupe à/c de 15 personnes : 8€

**TARIF AU M² UNIQUE D'OCCUPATION DES ESPACES MUSÉAUX
DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE MUNICIPALE 2022-2023
POUR LES PARTENAIRES DES MUSÉES ET DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE**

Un tarif unique d'occupation, défini ci-après, est appliqué pour la mise à disposition des espaces intérieurs et extérieurs suivants, dans le cadre de la programmation muséale et municipale :

Centre de la Vieille Charité : 2 rue de la Charité, 13002 Marseille

Musée des Beaux-Arts : Palais Longchamp 13004 Marseille

Musée Cantini : 19, rue Grignan 13006 Marseille

Musée d'Art Contemporain : 69, bd d'Haïfa 13008 Marseille

Musée d'Archéologie Méditerranéenne : Centre de la Vieille Charité - 2 rue de la Charité 13002 Marseille

Musée d'Arts Africains, Océaniens et Amérindiens : Centre de la Vieille Charité - 2 rue de la Charité 13002 Marseille

Musée d'Histoire de Marseille et Port Antique : Centre Bourse 13001 Marseille

Musée des Docks Romains : 2, place Vivaux 13002 Marseille

Mémorial de la Marseillaise : 23, rue Thubaneau 13001 Marseille

Mémorial des Déportations : Avenue Vaudoyer 13002 Marseille

Musée des Arts Décoratifs de la Faïence et de la Mode - Château Borély : 134 Avenue Clot-Bey 13008 Marseille

Musée Grobet-Labadié : 140 boulevard Longchamp 13004 Marseille

Musée des Enfants - Préau des Accoules : 29 montée des Accoules 13002 Marseille

Muséum d'Histoire Naturelle : Palais Longchamp 13004 Marseille

Baou de Saint Marcel : Traverse de la Martine, 13011 Marseille

Ce tarif se décompose en un coût proportionnel à la surface et à la durée d'occupation auquel s'ajoutent des frais annexes :

Mise à disposition pour des manifestations culturelles de la programmation muséale/municipale	Par tranche de 100m ² et par jour d'exploitation	100 €
Frais annexes (fluides, prestations sécurité, nettoyage)	Par jour de mise à disposition	300 €
	Par tranche de 6h d'occupation	200 €

Ce tarif d'occupation et les frais annexes s'appliqueront à l'ensemble des partenaires, quel que soit leur type ou structures administratives, y compris associatifs subventionnés par la Ville de Marseille, quel que soit le type de

manifestation et la nature des subventions accordées, et seront indiqués comme condition financière ou avantage en nature dans le cadre des contrats et conventions liant la ville de Marseille aux occupants.

Des mises à disposition gratuites pourront être accordées de façon exceptionnelle par Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant sur demande expresse des organisateurs dans la limite de six manifestations par an, tout espace confondu. Ce nombre a été fixé pour assurer une cohérence entre les différents services culturels : 6 pour l'Opéra-l'Odéon et 6 pour les Bibliothèques. Ces mises à disposition gratuites seront accordées sur la base du caractère social du projet. Lors des mises à disposition à titre gracieux les organisateurs seront néanmoins redevables des frais annexes fixés ci-dessus et ne pourront percevoir de recettes issues d'une billetterie relative à la manifestation pour laquelle l'occupation gratuite a été accordée.

Les occupants partenaires bénéficiaires de ce tarif devront apposer le logo de la Ville de Marseille et le logo des Musées de Marseille, sur les publications et supports d'information et de communication (promotion, publicité, édition) de la manifestation accueillie dans les espaces muséaux.

Ces conditions ainsi visées seront expressément rappelées dans les contrats et conventions régissant l'occupation des espaces patrimoniaux et muséaux, et seront communiquées aux occupants par tout moyen.

Pour toute location événementielle à caractère privatif hors programmation muséale et municipale, les tarifs toutes taxes comprises des locations d'espaces au sein des Musées et du Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Marseille restent inchangés et applicables.